

Service du greffe

Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

Commission permanente sur l'examen des contrats

Présidence

Dominic Perri

Arrondissement de Saint-Léonard

Vice-présidences

Paola Hawa

Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

Valérie Patreau

Arrondissement d'Outremont

Membres

Caroline Braun

Arrondissement d'Outremont

Julie Brisebois

Village de Senneville

Daphney Colin

Arrondissement de Rivière-des-
Prairies– Pointe-aux-Trembles

Nathalie Goulet

Arrondissement d'Ahuntsic–
Cartierville

Julien Henault-Ratelle

Arrondissement de Mercier–
Hochelaga-Maisonneuve

Enrique Machado

Arrondissement de Verdun

Peter McQueen

Arrondissement de Côte-des-
Neiges – Notre-Dame-de-Grâce

Sylvain Ouellet

Arrondissement de Villeray– Saint-
Michel–Parc-Extension

Le 24 octobre 2024

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres

Mandat SMCE245437002

Conclure des ententes-cadres avec les firmes Demix Construction – une division de groupe CRH Canada inc. (groupe A1: 6 409 293,15 \$ et groupe A2: 2 101 394,06 \$), Construction DJL inc.(groupe A1: 1 739 731,28 \$ et groupe A2: 1 207 693,09 \$) et Construction & Pavage Portneuf inc. (groupe A1: 586 396,37 \$) pour la fourniture et livraison sur demande d'enrobés bitumineux à chaud pour une durée de 36 mois, sans option de prolongation - Montant estimé des ententes-cadres: 13 851 184,14 \$, taxes incluses (ententes-cadres: 12 044 507,95 \$ + variation des quantités 1 806 676,19 \$) - Appel d'offres public 24-20482 (3 soumissionnaires)

ORIGINAL SIGNÉ

Dominic Perri
Président

ORIGINAL SIGNÉ

Katherine Fortier
Coordonnatrice, Soutien
aux commissions
permanentes

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations à ce processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats (11-007)* et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats (RCG 11-008)*.

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM23 0447) et du conseil d'agglomération (CG23 0205).

Mandat SMCE245437002

Conclure des ententes-cadres avec les firmes Demix Construction – une division de groupe CRH Canada inc. (groupe A1: 6 409 293,15 \$ et groupe A2: 2 101 394,06 \$), Construction DJL inc. (groupe A1: 1 739 731,28 \$ et groupe A2: 1 207 693,09 \$) et Construction & Pavage Portneuf inc. (groupe A1: 586 396,37 \$) pour la fourniture et livraison sur demande d'enrobés bitumineux à chaud pour une durée de 36 mois, sans option de prolongation - Montant estimé des ententes-cadres: 13 851 184,14 \$, taxes incluses (ententes-cadres: 12 044 507,95 \$ + variation des quantités 1 806 676,19 \$) - Appel d'offres public 24-20482 (3 soumissionnaires)

À sa séance du 2 octobre 2024, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère ci-dessous :

- *Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 4 M\$ et répondant aux conditions suivantes :*
 - *Écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme ou celui ayant obtenu la deuxième meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation;*
 - *Écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Le 9 octobre 2024, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence.

Au cours de cette séance, les responsables du Service de l'approvisionnement, Direction acquisition, Division acquisition - gestion de contrat ont expliqué que la Ville souhaite conclure cinq ententes-cadres pour la fourniture, sur demande, d'enrobés bitumineux à

chaud dans le cadre de travaux en régie. Plus précisément, la Ville souhaite obtenir deux types de bitumineux : enrobés à chaud pour la saison estivale, du 15 avril au 30 novembre (Groupe A1); et enrobés à chaud pour la saison hivernale, du 1^{er} décembre au 14 avril (Groupe A2). Ces ententes seront mises à la disposition des 19 arrondissements et d'une ville liée pour des travaux de petite et moyenne envergure, par exemple, pour la réparation de nids-de-poule ou la réfection de chaussées sur plusieurs mètres carrés.

Un appel d'offres a été publié du 22 mai au 18 juillet 2024, pour lequel il y a eu cinq preneurs du cahier des charges et trois soumissionnaires. Il faut savoir que le contrat vise uniquement la fourniture des enrobés bitumineux et que la cueillette est assurée par la Ville. La méthode d'adjudication se fait selon une méthode de calcul, qui prend en compte divers facteurs, dont le prix unitaire soumis, le salaire des employés cols-bleus, le temps de trajet moyen, le coût d'entretien annuel du camion ainsi que le coût du carburant, la distance de trajet aller-retour, etc. La localisation du fournisseur a donc une incidence sur le prix du contrat. Selon cette méthode, Demix Construction a remporté deux ententes-cadres, pour les Groupe A1 et Groupe A2. Celle pour le Groupe A1 s'élève à plus de 6 M\$ et se qualifie pour la Commission, car l'écart est de (-20,6 %) avec l'estimation et de 22,9 % avec le deuxième plus bas soumissionnaire. D'après les personnes invitées, Demix Construction est un nouveau joueur et ces écarts s'expliquent par la stratégie employée par l'entreprise pour pénétrer le marché et gagner des parts.

Les responsables ont indiqué qu'il y a une augmentation des quantités, selon les consommations antérieures et les prévisions de consommation des participants. Cela dit, il n'y a pas d'engagement budgétaire. Les quantités et les sommes estimées ne représentent qu'un potentiel d'approvisionnement. La dépense réelle sera imputée au budget selon la consommation des arrondissements et de la ville liée. Quant au prix à la tonne, il serait demeuré relativement stable pour les 24 derniers mois, après avoir connu une variation d'environ 8% entre avril et septembre 2022.

Le service recommande donc de poursuivre le processus d'octroi des cinq ententes-cadres, dont celles avec Demix Construction.

Au terme de la présentation, la Commission a notamment demandé pourquoi il n'y avait qu'une seule ville liée participante. Les autres ont-elles été approchées? Au moment de procéder à l'analyse du marché, la Ville de Montréal-Est a manifesté son intérêt de faire partie de l'appel d'offres. Les autres villes n'ont pas été sollicitées en raison du délai de publication. Des démarches seront entreprises auprès des autres villes liées pour les prochains appels d'offres. D'autre part, les membres ont voulu savoir pourquoi la cueillette était effectuée par les cols-bleus. En réponse, les personnes invitées ont expliqué que le bitume doit demeurer chaud, car lorsqu'il perd de la chaleur, il perd de l'efficacité. Pour faciliter la coordination, les arrondissements vont récupérer les enrobés au moment où ils entreprennent leurs travaux.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service de l'approvisionnement, Direction acquisition, Division acquisition - gestion de contrat pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, en l'occurrence :

- *Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 4 M\$ et répondant aux conditions suivantes :*
 - *Écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme ou celui ayant obtenu la deuxième meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation;*
 - *Écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Considérant les renseignements soumis aux commissaires;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier :

À l'égard du mandat SMCE245437002 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.